

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 juillet 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015**

**2015 DVD 60** ZAC Clichy Batignolles (17<sup>ème</sup>) - Ouvrages de franchissement du faisceau ferré Saint-Lazare - Convention avec SNCF Réseau pour l'occupation temporaire du domaine public ferroviaire.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la convention avec SNCF Réseau pour l'occupation temporaire du domaine public ferroviaire nécessaire à la réalisation des ouvrages de franchissement du faisceau ferré St Lazare dans la ZAC Clichy Batignolles (17<sup>ème</sup>) et lui demande l'autorisation de la signer ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention avec SNCF Réseau pour l'occupation temporaire du domaine public ferroviaire, nécessaire à la construction d'un pont et d'une passerelle franchissant le faisceau ferré Saint-Lazare dans la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>ème</sup>). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, article 6132, rubrique 821 du budget de fonctionnement 2015 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**